

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009  
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10  
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard  
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05  
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40  
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention de délégation de service public du 29 juin 2000 - BP 3000**  
**□ Parcs de stationnement Bourse/Jean Jaurès/Tourny/Salinières/Meunier**  
**□ Modification des grilles tarifaires - Adoption - Autorisation**

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, la Communauté urbaine de Bordeaux a délégué à la société BP3000 :

- la construction de 4 nouveaux parcs de stationnement : les parcs Jean Jaurès, Bourse, Salinières et André Meunier ;
- la réhabilitation du parc de stationnement Tourny ;
- l'exploitation de ces 5 parcs jusqu'au 31 décembre 2042.

Les conditions d'exécution de cette convention, depuis sa prise d'effet, en raison de la survenance d'un certain nombre d'évènements, ont conduit les parties à la signature d'un avenant n°1 en date du 27 décembre 2006.

Cet avenant a notamment conduit à la refonte de la grille tarifaire afin de la mettre en cohérence avec le plan des déplacements urbains (PDU).

**Rappel des principes tarifaires prévus au contrat :**

Article 7.1 :

- les abonnements résidents seront 1,5 à 2 fois inférieurs à ceux proposés pour les abonnements non-résidents ;
- pour l'ensemble des usagers horaires, la tarification est perçue à l'heure à l'exception de la première heure pour laquelle la tarification est perçue à la demi-heure ;
- le stationnement des 2 roues non motorisées sera gratuit ;
- une tarification spécifique pour véhicule propre peut être prévue.

## Article 7.2 :

Le tarif maximal des amodiations est calculé selon les principes suivants :

*n = durée de l'amodiation*

- résidents = tarifs mensuels résidents x 1,5 x 12 x n
- non-résidents = tarifs mensuels non-résidents x 1,5 x 12 x n

Par ailleurs, les tarifs d'amodiation proposés aux résidents seront de 1,5 à 2 fois inférieurs aux tarifs d'amodiation proposés aux non-résidents

## Article 7.3 :

L'ensemble des tarifs sera révisé annuellement et de façon maximale selon l'application d'un coefficient K sur les tarifs initiaux de la nouvelle annexe 7.

Toute proposition de modification des tarifs, soumise à l'approbation du conseil de Cub, dans les limites fixées en application de la formule ci-dessus, devra être portée à la connaissance du délégant 60 jours au moins avant la mise en application.

C'est sur la base de cette clause du contrat que le délégataire a transmis à la Communauté urbaine en date du 29 décembre 2008 sa proposition d'évolution tarifaire pour l'année 2009.

## Les propositions tarifaires 2009 :

### Le coefficient de révision des tarifs

La formule de révision prévue au contrat est la suivante :

$$K = 0.125 + 0.650 \times (S/S_0) + 0.175 \times (FSD2/FSD2_0) + 0.05 \times (C/C_0)$$

Indices	Indices de base	Indices actualisés
Salaires (S)	410,1	442,7
Services divers (FSD)	109	116,5
Coût de la construction (C)	1362	1562

L'application de la formule avec les indices actualisés conduit à un coefficient d'actualisation  $K = 1,0711$  soit une augmentation maximale des tarifs autorisée de 7,11%.

Pour certains tarifs, le mécanisme d'arrondi au dixième d'euro le plus proche prévu au contrat peut conduire à un dépassement de ce coefficient.

Concernant les tarifs proposés, 3 tableaux sont annexés à la présente délibération :

- ✓ Annexe1 : tarifs proposés par BP3000 en euros TTC (tarifs payés par les usagers)
- ✓ Annexe2 : évolutions tarifaires en % par rapport aux tarifs appliqués actuellement
- ✓ Annexe3 : évolutions tarifaires en % par rapport à la grille initiale du contrat permettant de vérifier le non dépassement du coefficient précédemment évoqué.

## LES TARIFS HORAIRES :

Les pourcentages figurant ci-après présentent les évolutions par rapport aux tarifs appliqués actuellement (cf Annexe2).

Pour les tarifs JOUR, les évolutions sont les suivantes :

	Jusqu'à 30 mn	Pour 1 H	Pour 2 H	Pour 3 H	Pour 4 H	Pour 5 H	Pour 6 H	Pour 7 H	Pour 8 H	Pour 9 H	Pour 10 H	Pour 11 H	Pour 12 H
<b>Bourse Jaurès Tourny</b>	0%	0%	<b>4,17%</b>	<b>2,94%</b>	<b>3,45%</b>	<b>3,77%</b>	<b>6,19%</b>	<b>6,87%</b>	<b>6,25%</b>	<b>5,56%</b>	<b>5,56%</b>	<b>5,56%</b>	<b>5,56%</b>
<b>Salinières Meunier</b>	0%	0%	<b>3,12%</b>	<b>2,33%</b>	<b>3,77%</b>	<b>3,17%</b>	0%	0%	0%	<b>-0,9%</b>	<b>3,77%</b>	<b>3,77%</b>	<b>3,77%</b>

Le tarif soirée tranquille passe de 3 € à 3,10 €.

## LES TARIFS DES ABONNEMENTS :

Les tableaux ci-dessous reprennent par parc de stationnement les éléments figurant en annexe 2.

### Parcs Bourse / Jaurès

ABONNEMENTS		Résidents (+30 / quotas DSP)		Non-Résidents		Forfaits		Résidents		Non-Résidents	
		Voiture	Motos	Voiture	Motos						
JOUR	De 7h00 à 21h00	0%		0%			Durée amodiation	15 ans	0%	0%	
NUIT	De 19h00 à 9h00	0%		0%				20 ans	0%	0%	
PERMANENT		0%	<b>3,23%</b>	0%	<b>3,23%</b>		Charges	<b>3,37%</b>	25 ans	0%	0%
									30 ans	0%	0%

Les tarifs des abonnements voitures sont inchangés. Les abonnements motos augmentent de 3,23%.

### Parc Tourny

ABONNEMENTS		Résidents (+30 / quotas DSP)		Non-Résidents		Forfaits		Résidents		Non-Résidents	
		Voiture	Motos	Voiture	Motos						
JOUR	De 7h00 à 21h00	<b>4,17%</b>		<b>3,45%</b>			Durée amodiation	15 ans	<b>3,40%</b>	<b>3,40%</b>	
NUIT	De 19h00 à 9h00	<b>3,23%</b>		<b>3,03%</b>				20 ans	<b>3,40%</b>	<b>3,40%</b>	
PERMANENT		<b>4,17%</b>	<b>3,23%</b>	<b>3,45%</b>	<b>3,23%</b>		Charges	<b>3,37%</b>	25 ans	<b>3,40%</b>	<b>3,40%</b>
									30 ans	<b>3,40%</b>	<b>3,40%</b>

Tous les tarifs évoluent. Selon le type d'abonnement, l'évolution varie de 3,03% à 4,17%.

## Parc Salinières

ABONNEMENTS		Résidents (+30 / quotas DSP)		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
		Voiture	Motos	Voiture	Motos	Durée amodiation	15 ans		
JOUR	De 7h00 à 21h00	4,35%		0%				2,73%	-1,35%
NUIT	De 19h00 à 9h00	4%		0%			20 ans	2,93%	-1,35%
PERMANENT		4,35%	6,67%	0%	6,67%	Charges	3,37%	25 ans	2,93%
								30 ans	2,93%
									-1,35%

Les tarifs des abonnements non résidents (voiture) sont sans changement.

Les autres tarifs évoluent de 2,73% à 6,67%.

## Parc Meunier :

ABONNEMENTS		Résidents (+30 / quotas DSP)		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
		Voiture	Motos	Voiture	Motos	Durée amodiation	15 ans		
JOUR	De 7h00 à 21h00	6,67%		4,35%				2,73%	2,94%
NUIT	De 19h00 à 9h00	4%		7,2%			20 ans	2,93%	2,94%
PERMANENT		6,67%	6,67%	4,35%	7,31%	Charges	3,37%	25 ans	2,93%
								30 ans	2,93%
									2,94%

Les principes contractuels prévus à l'article 7.2 sur les tarifs maximaux des amodiatisons sont respectés.

Les propositions de la société BP3000 peuvent être acceptées par suite du :

- ✓ respect des principes tarifaires prévus au contrat de délégation de service public,
- ✓ respect des augmentations tarifaires maximales.

**Compte tenu des éléments précités, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

- autoriser la société BP3000 à appliquer les nouveaux tarifs des parcs dont elle a en charge l'exploitation à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Les élus socialistes bordelais votent contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 26 FÉVRIER 2009
PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2009

Pour expédition conforme,  
le Vice -Président,

M. Vincent FELTESSE